

Feuille1

FETES FORAINES	2023/2024	2024/2025	VARIATION
1- MANEGES			
Emplacement des manèges (PENDANT LES FETES FORAINES)			
Pour 2 semaines et 3 dimanches de fête foraine par m²			
0 à 80 m ²	5,10	5,21	2,20%
Supérieur à 80 m ²	3,45	3,53	2,20%
Semaine supplémentaire de fête foraine par m ²	3,87	3,96	2,20%
3 semaines et 4 dimanches de fête foraine par m²			
0 à 80 m ²	8,97	9,17	2,20%
Supérieur à 80 m ²	7,32	7,48	2,20%
Manège sur domaine public (HORS FETES FORAINES)			
Pour 2 semaines et 3 dimanches de fête foraine par m²			
0 à 80 m ²	5,10	5,21	2,20%
Supérieur à 80 m ²	3,45	3,53	2,20%
2- CARAVANES D'HABITATION			
Tarifs communs appliqués aux industriels forains pour les caravanes d'habitation (PENDANT LES FETES FORAINES)			
Forfait pour la durée normale de 3 semaines (montage et démontage compris) de la foire par emplacement de caravane (ou autre véhicule habitation) par m ²	93,49	95,55	2,20%
Tarif par caravane d'habitation pour 4 semaines de présence	124,33	127,07	2,20%
Tarifs exceptionnels appliqués aux forains et cirques (HORS FETES FORAINES)			
Emplacement par caravane d'habitation par jour autorisé au ml en dehors des fêtes foraines	6,14	6,28	2,20%

CIRQUES	2023/2024	2024/2025	VARIATION
Tarif par m² et par jour			
Cirque, chapiteau et divers	0,46	0,47	2,20%
Caution			
Caution cirque	3 000,00	3 000,00	